



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

S.A.E.P. 8.610 - Agrément N° 153.102



## RONDE DU VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE

La Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne organise

LA COUPE D'HIVER 2023 - 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER **au plus vite**

A

Yves DUBAN

10 Rue Saint Laurent

60800 Crépy-en-Valois

[yvesduban@aol.com](mailto:yvesduban@aol.com)

06 81 65 26 27

Tirage au sort **dès réception de la réponse de toutes les compagnies** à 18h  
au logis de la Compagnie de Crépy en Valois.

Compagnie de.....

PELTON 1

PELTON 2

PELTON 3

1-----

-----

-----

2-----

-----

-----

3-----

-----

-----

R-----

-----

-----

CHEQUE N°----- : 20 € X =

Chèque à l'Ordre de la Ronde du Valois

### POUR RAPPEL :

Le 1<sup>er</sup> tour doit se tirer avant le dimanche 26 novembre 2023

Le 2<sup>nd</sup> tour doit se tirer avant le 24 décembre 2023,

Le 3<sup>ème</sup> tour doit se tirer avant le 28 janvier 2024,

Les demi-finales seront tirées avant le 18 février 2024,

La finale aura lieu le dimanche 24 février 2024.

# **REGLEMENT DE LA COUPE D'HIVER (modifié)**

## **ORGANISATION**

- 1) La coupe d'hiver est organisée par la Compagnie l'ayant gagnée l'année précédente sous couvert de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne ou éventuellement par la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne elle-même.
- 2) Elle est ouverte à toutes les compagnies ou clubs de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne à jour de leurs cotisations, elles peuvent engager autant de pelotons qu'elles le désirent.
- 3) Les inscriptions devront parvenir au responsable de l'organisation (la compagnie, le club ou la Ronde), accompagnées du règlement par chèque. Le montant des inscriptions est fixé à 20 euros par pelotons, quelle qu'en soit sa formation.
- 4) Les pelotons devant se rencontrer auront libre choix des dates de tir, mais la date limite est fixée par l'organisateur au dernier dimanche de tranche de tir.
- 5) Les propositions de dates de tir, de préférence un samedi et un dimanche dans un weekend différent, devront être données par la Compagnie receveuse à la Compagnie visiteuse dans les quinze jours après le tirage au sort de chaque tour, sous peine d'élimination.
- 6) En cas de désaccord entre deux pelotons, le tir sera effectué, donc, le dernier dimanche de la tranche de tir. Un peloton absent au lieu et à l'heure du tir prévu, sera déclaré forfait. Un retard de quinze minutes sera toléré. Tout peloton déclaré forfait sera éliminé de la compétition.
- 7) Hormis cas particuliers (deux Compagnies sans jeu d'arc par exemple), la compagnie qui reçoit mais qui ne possède pas de jeu d'arc tirera dans le jeu de son adversaire.
- 8) Il est de tradition, pour l'équipe receveuse, d'offrir une collation à l'équipe visiteuse.

## **FORMATION DES PELOTONS**

- 9) Les pelotons doivent être composés de 3 tireurs, de toutes catégories (un jeune à 30 mètres maximum par peloton), en arc classique seulement.
- 10) Les compagnies peuvent présenter autant de pelotons qu'elles le veulent, pour les compagnies présentant plusieurs pelotons, ceux-ci seront composés de trois tireurs et d'un remplaçant, ils seront nominatifs.
- 11) Les tireurs composant les pelotons devront être licenciés, et avoir un certificat médical à jour.

## **REGLEMENT DU TIR**

- 12) La coupe se déroule au Beursault, à se prendre selon le procédé d'élimination directe. Un tirage au sort, toujours en présence d'un membre du Conseil d'administration de la Ronde, différent de la Compagnie organisatrice, définira les rencontres du 1<sup>er</sup> tour, les rencontres se dérouleront dans les jeux de l'équipe la première nommée. L'équipe perdante du premier tour sera qualifiée pour la consolante, l'équipe vainqueur pour la Coupe d'hiver. A l'issue du premier tour, un tirage au sort, toujours en présence d'un membre du Conseil d'administration de la Ronde, différent de la Compagnie organisatrice, définira les rencontres des 2<sup>èmes</sup> tour (coupe d'hiver et consolante), les équipes perdantes seront éliminées. Après chaque tour, un tirage au sort, toujours en présence d'un membre du Conseil d'administration de la Ronde, différent de la Compagnie organisatrice, définira l'ordre du tour suivant et ainsi de suite jusqu'à l'issue des demi-finales. Après chaque tour les résultats ainsi que les tirages au sort devront être envoyés à chaque compagnie ou club qui se seront inscrit à cette compétition.
- 13) Afin d'éviter une finale triangulaire, un peloton pourra être exempt, celui-ci ne pourra pas être exempt deux tour de suite.
- 14) Les rencontres se dérouleront en deux parties de huit points et une belle de dix points s'il y a lieu. Pour la belle deux points d'écart sont obligatoires (ex :10/8 ou 12/10). Il sera tiré deux haltes d'essai. Il ne pourra être marqué que un ou deux points par bute. Les pelotons de trois tireurs seront amalgamés par tirage au sort (des flèches) au début du tir. L'ordre du tir sera inversé au début de la seconde partie. En cas de belle, l'ordre de tir sera repris comme lors de la première partie et sera inversé à sa moitié. Le ou les remplaçants ne pourront entrer en cours de partie, uniquement en cas de bris d'arc d'un titulaire.

## **PRIX AU NOIR**

- 15) Le prix au noir portera sur les deux premiers tours seulement (tour suivant pour une équipe exempté). Tous les marmots seront adressés au responsable de l'organisation, dûment signés par le tireur et les témoins dont un archer, au moins, de l'équipe adverse. Il n'est attribué qu'un noir par archer.